



# Agrément fédéral et certification technique des pistes de bowling

# Pourquoi certifier vos pistes ?

- ▶ Vous obtenez des indicateurs sur l'état de vos pistes
- ▶ Vous pouvez organiser des compétitions fédérales
- ▶ Vous accueillez un public supplémentaire : les licenciés FFBSQ
- ▶ Vous optimisez vos pistes



# Comment s'agréer à la Fédération et certifier techniquement ses pistes de bowling ?

- ▶ Remplir et envoyer le formulaire de demande d'agrément fédéral et le règlement (400 euros) au siège de la Fédération (FFBSQ – 190 rue Isatis – 31670 LABEGE)
- ▶ Après réception du formulaire et du règlement, vous recevrez une facture acquittée de votre agrément fédéral,
- ▶ L'arbitre contrôleur bénévole de votre région vous contactera afin de fixer une date de visite pour la certification technique de vos pistes, ce dernier se fera **tous les 2 ans** ,
- ▶ Une fois la visite faite vous recevrez la facture de la certification technique ainsi que les documents y afférant .

# Qui est votre arbitre contrôleur bénévole ?

Le contrôleur représente la FFBSQ et le CNB, il est chargé de vérifier la conformité des installations sportives de votre centre. Il effectue également les contrôles de huilage à l'occasion des compétitions dont le contrôle a été demandé. Ils sont au nombre de 11 répartis par région. Vous pouvez donc les solliciter toute l'année.

Le référent de la commission technique:

Armand Lavrut : [cnb.technique@ffbsq.org](mailto:cnb.technique@ffbsq.org)

Pour toutes autres demandes, président du CNB:

Patrick Hunter : 07.60.13.18.01



# Comment se déroule la certification technique ?

- ▶ Une fois la date de visite fixée, vous devez veiller :
- ▶ À prévenir l'arbitre contrôleur bénévole en cas d'empêchement
- ▶ À prévoir une personne sur site au moment du passage de l'arbitre contrôleur bénévole
- ▶ A effectuer le dégraissage de vos pistes
- ▶ A accorder un moment à l'arbitre contrôleur bénévole
- ▶ A rendre opérationnelle votre machine à huiler pour le contrôle du huilage si nécessaire.
- ▶ Une fois dans votre centre, l'arbitre contrôleur bénévole remplit sur sa tablette le recueil d'informations de votre centre ainsi que la planimétrie de vos pistes et le rapport de visite.
- ▶ Une fois la visite terminée, vous recevrez le rapport de visite, la planimétrie, le diplôme de la certification technique et la facture correspondante,
- ▶ Votre centre apparaîtra sur la liste des bowlings affiliés à la FFBSQ sur le site fédéral et vous ferez dorénavant partie de nos partenaires.

# Les niveaux de la certification technique en fonction de l'état des pistes de bowling

pour tous les centre affiliés y compris les bowling équipés de machines à ficelles

Certification nationale : vous pourrez organiser des compétitions :

- Internationales
- de nationale 1
- de nationale 2
- scratch
- scratch-handicap

*1 condition pour cette homologation : côtes hors normes inférieures à 5%*

certification régionale : vous pourrez organiser des compétitions:

- régionales
- inter-régionales
- de nationale 3
- handicaps
- TTMP

*1 condition pour cette homologation : côtes hors normes inférieures à 10%*

certification ligue : vous pourrez organiser des compétitions :

- Départementales
- Districts
- des écoles de bowling
- de ligues
- entraînements.

*1 condition pour cette homologation : côtes hors normes inférieures à 20%*

# Quel sont les tarifs ?

- ▶ Affiliation fédérale : **400 Euros** à régler chaque année
- ▶ Certification technique des pistes : **25 Euros** par piste à régler tous les 2 ans , à la suite du passage de l'arbitre contrôleur bénévole.
- ▶ Deux particularités :
  - bowlings neufs -> **35 Euros** par piste à régler la 1ère année (cotes supplémentaires à vérifier)
  - bowlings de 6 pistes ou moins -> certification technique offerte